



CHANGEMENT D'ADRESSE

1) Informations officielles sur Internet

https://www.belgium.be/fr/logement/demenagement/changement_d_adresse

2) En pratique :

Il vous est tout à fait possible d'effectuer votre changement d'adresse via email (population@commune.sambreville.be), courrier ou fax. Il n'est donc nullement nécessaire de vous présenter personnellement au guichet du Service Population.

Votre déclaration de changement d'adresse doit être effectuée **dans les huit jours ouvrables** suivant votre installation.

3) Documents et informations nécessaires :

Vous devez apporter la preuve suffisante de votre identité, par exemple par une copie de votre carte d'identité.

Nous avons par ailleurs besoin des informations suivantes :

- Le (s) nom(s) et le(s) prénom(s)
- La (les) date(s) de naissance
- Le (les) numéro(s) du registre national
- L'ancienne adresse
- La composition du ménage (isolé, époux (se), cohabitant, enfants à charge). Il convient de préciser tous les membres du ménage.
- S'il s'agit d'une nouvelle composition, préciser les membres du ménage et la personne de référence du ménage.
- La nouvelle adresse
- La profession de tous les membres de ménage (afin de pouvoir mettre à jour les informations au Registre National)
- Une copie de la carte d'identité
- Le numéro de téléphone ou de G.S.M.
- Préciser si le paiement a déjà été effectué

- Prix : 10 € à payer au compte BE33 0910 1284 4546 (**le prix s'entend par famille**)

4) Remarque importante

La demande ne sera traitée qu'une fois le paiement effectué !

